

Modalités d'inscription saison 2024

Pièces à fournir pour tous les adhérent(e)s

Feuille d'inscription dûment complétée.

Pour un licencié majeur :

Certificat médical de moins de 12 mois, avec l'intitulé « de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » (encart « certificat médical » sur le bulletin d'inscription).

Pour le renouvellement, il vous suffit de compléter le questionnaire médical que vous allez recevoir par mail de la FFA (vérifier dans vos fichiers indésirables)

Pour un licencié mineur :

Nouveau ou ancien le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. (en annexe)

La cotisation : est annuelle et comprend l'adhésion au club, la licence FFA et le maillot pour les compétitions officielles.

Le règlement est libellé à l'ordre de ARVE ATHLETISME.

Celui-ci peut s'effectuer en trois versements, mais tous les chèques devront être déposés le jour de l'inscription.

Le montant des cotisations 2023 - 2024

Attention :

Pour les « anciens », votre licence expire **le 31 août 23**, donc vous n'êtes plus licenciés, ni assurés après cette date.

Il est souhaitable que le renouvellement de la prise de licence soit fait avant le 15 septembre au plus tard. (Des compétitions sont prévues dès le mois de septembre pour toutes les catégories)

130€ pour l'école d'athlétisme (EA)/ Poussins PO (2016 – 2013)

140€ pour les jeunes et les adultes (2012 et avant)

Réductions possibles :

- Club : une réduction familiale de 30€ de la 3^{ème} licence ou de 50€ à partir de la 4^{ème} licence.
- La région Auvergne Rhône-Alpes offre une réduction de 30€ pour les lycéens détenteurs de la carte PASS' REGION. (Merci de fournir la photocopie de votre carte et votre code)
- Etat : Une réduction de 50€ pour les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus).

- Mairie de Bonneville : une réduction de 20€ pour les Bonnevillois scolarisés du CP à La 3^{ème} sous conditions.